**Application de la loi sur les allocations (« loi 1987 ») – Dysfonctionnement et Questions à la DGHAN – discussion en plénière du 16.06.2025**

**Digitalisation**

* Gestion dossiers via Ebox :
  + Choix global
  + gestion
  + dépendance
  + coût
* Impossibilité de joindre le formulaire F5 (document complété par l’ophtalmologue attestant de la déficience visuelle) à la demande en ligne ; le F5 doit être joint au formulaire de contact mais ce n’est pas enregistré au dossier et les personnes reçoivent une F5 vierge par la suite (et retournent chez l’ophtalmo)

**Evaluation pluridisciplinaire**

* Dossiers sur pièces et RV : critères appliqués
* Assimilations des critères de mobilité pour octroi des cartes de stationnement
* Critères utilisés pour les expertises ( cécité notamment) – sous évaluation Charleroi et Mons
* BelRai : outil d’évaluation AI
* Révision médicale du dossier à la baisse avant 65 ans

**Calcul des allocations**

* Prise d’effet des demandes et variabilité selon état du dossier
* Ménage avec 2 personnes en situation de handicap - méthode de calcul

**Services au client**

* Gratuité téléphonie remise en question

**Lutte contre le NTU**

* Clarification des rôles